

SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL
Tél. 03 21 60 48 60

N/Réf. JBB/RL/SP 18.523

Mairie d'AUBIGNY-AU-BAC
Monsieur le Maire
Place de la mairie
59265 AUBIGNY-AU-BAC

Siège Social

140 boulevard de la Liberté
CS 71177
59013 Lille cedex
Tél. : 03 20 88 67 00

Email : ch.agri-region@agriculture-npdc.fr

Antenne Arras

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent Blangy cedex
Tél. : 03 21 60 57 57

Email : ch.agri-arras@agriculture-npdc.fr

Antenne Lille

140 boulevard de la Liberté
CS 71177
59013 Lille cedex
Tél. : 03 20 88 67 00

Email : ch.agri-lille@agriculture-npdc.fr

St-LAURENT-BLANGY, le 31 août 2018

**OBJET : PLU d'Aubigny-au-Bac : Arrêt du projet de Plan Local
d'Urbanisme - consultation des personnes publiques
associées**

Monsieur le Maire,

Par courrier, vous nous avez communiqué le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin que, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, nous puissions émettre notre avis et nous vous en remercions.

1- Sur le diagnostic agricole

Nous remarquons que le rapport de présentation n'est pas complet. En effet, la carte de synthèse ainsi que les fiches descriptives par exploitant du diagnostic agricole n'y sont pas annexées (annoncées en page 47). Ces documents sont très importants, ils permettent la localisation et précisent la vocation du bâti agricole sous forme de photos aériennes.

Nous demandons que ces documents soient intégrés dans le rapport de présentation afin de mieux appréhender l'activité agricole sur la commune.

2- Sur le projet de développement de la commune

La commune prévoit trois zones d'urbanisation dont une sur la friche en entrée de ville. La prise en compte de la friche est une bonne nouvelle pour l'activité agricole puisque cela contribue à diminuer les emprises sur les terrains agricoles. Néanmoins, l'inscription de cette zone en urbanisation à moyen terme n'est pas cohérente. En effet, la reconquête des friches doit être une priorité comme le préconise le SCOT du Douaisis (partie 1 du DOO).

Nous demandons que l'urbanisation de cette friche soit une priorité en la classant en zone 1AUa au projet de la commune.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS

Par ailleurs, une partie de cette friche (parcelle cadastrée n°20) n'est pas comprise dans la zone de développement. Il n'est pas concevable que l'ensemble de la friche ne soit pas intégré dans le projet de développement. Cela permettra de diminuer la consommation foncière et évitera des problèmes d'entretien vis-à-vis des parcelles adjacentes.

3- Sur la consommation foncière

Sans prendre en compte le projet d'urbanisation sur la friche (1.6ha), les deux zones de développement sur les terres agricoles représentent à elles seules 3.95 hectares. Or, la consommation foncière agricole depuis 2004 s'élève à 3.7 ha (sans prendre en compte le développement de la zone de loisir) sur un total d'artificialisation de 5.47ha. Par conséquent, le projet du PLU sera plus consommateur en terre agricole que ces dernières années. Nous vous rappelons que la terre agricole est un bien non renouvelable qu'il convient de protéger, comme le prévoit la loi ENE (loi Grenelle II du 12 juillet 2010) qui insiste sur la recherche d'un aménagement économe de l'espace, en passant par exemple par une densification plus importante.

Nous demandons qu'un effort soit réalisé par la municipalité pour diminuer l'emprise sur les terres agricoles en priorisant l'utilisation complète de la friche et en reclassant une des zones d'urbanisation en zone agricole.

Nous n'avons pas de remarque sur le reste du document.

Au vu des remarques ci-dessus, nous émettons **un avis défavorable** sur votre projet de PLU.

Nous restons néanmoins à votre disposition pour discuter des modifications afférentes au document et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Copie à la DDTM de Douai

Le Président,

J.B. BAYARD

Siège Social

140 boulevard de la Liberté
CS 71177

59013 Lille cedex

Tél. : 03 20 88 67 00

Email : ch.agri-region@agriculture-npdc.fr

Antenne Arras

56 avenue Roger Salengro

BP 80039

62051 Saint Laurent Blangy cedex

Tél. : 03 21 60 57 57

Email : ch.agri-arras@agriculture-npdc.fr

Antenne Lille

140 boulevard de la Liberté

CS 71177

59013 Lille cedex

Tél. : 03 20 88 67 00

Email : ch.agri-lille@agriculture-npdc.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 130 013 543 00017

APE 9411Z

www.agriculture-npdc.fr